

Double imposition et chômage partiel : « Le ministère allemand traîne les pieds »

Après cinq ans de combat, le Comité de défense des travailleurs a obtenu la fin de la double imposition des travailleurs frontaliers au chômage partiel. Mais le ministère du Travail allemand peine à donner les instructions pour faire appliquer le nouveau mode de calcul.

Les trois jugements du tribunal social allemand et la mise en demeure de la Commission européenne ont mis fin à cinq ans de combat. Les travailleurs frontaliers au chômage partiel ne seront plus doublement imposés. Une grande victoire pour le Comité de défense des travailleurs frontaliers engagé dans un bras de fer pour faire respecter la convention fiscale franco-allemande.

« Toutes les prestations sociales stipulées dans l'article 13, alinéa 8 (allocation de chômage partiel, indemnités journalières de maladie, d'insolvabilité, de maternité, allocation parentale...), sont exclusivement imposables en France », rappelle le président Arsène Schmitt.

Le comité maintient la pression

Le comité appelle les travailleurs frontaliers à le contacter pour leur remettre la lettre type et réclamer le remboursement des



Le Comité de défense des travailleurs frontaliers de Moselle, présidé par Arsène Schmitt, maintient la pression. Photo RL

sommes prélevées à tort. « Mais pour le moment, le ministère du Travail allemand traîne les pieds et n'a pas encore donné les instructions aux diverses institutions compétentes pour que les prestations concernées soient exonérées de l'impôt fictif. »

L'association maintient la pression. Une délégation composée d'Arsène Schmitt, Patrick Griesbach, vice-président, et Bernard Hurreau, secrétaire général, a été reçue par Vincent Seitlinger, député de la 5^e circonscription.

Dossiers en suspens

Le comité a également

évoqué les autres dossiers en suspens, « en vue de lever les obstacles à la libre circulation des travailleurs frontaliers et des migrants » : la non-reconnaissance des taux d'invalidité, l'abrogation de la CSG-CRDS sur les retraites allemandes, la discrimination fiscale des salariés intérimaires, l'opposition à la réforme du versement des allocations de chômage proposée par la Commission européenne... « Vincent Seitlinger a assuré qu'il soutiendra le combat du comité pour la satisfaction de nos légitimes revendications. »